



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

A R R E T É

**d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à
la révision du
Plan d'occupation des sols pour sa transformation en Plan local d'urbanisme**

Le Maire,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-6, L.153-19 et R.153-8 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne, approuvé le 22/12/2011 ;
- Vu la création du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne, Plaine et Plateau en date du 17/03/2017 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18/05/2018 attribuant la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne, Plaine et Plateau ;
- Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 26/10/2001 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/11/2015 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, précisant les objectifs poursuivis par la commune et définissant les modalités de la concertation ;
- Vu la caducité du Plan d'Occupation des Sols intervenue le 27/03/2017 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/11/2015 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en date du 26/04/2019 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 02/08/2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 03/09/2019 désignant un commissaire enquêteur ;



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

A R R E T E :

- ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme dont les caractéristiques principales sont :
- aménager de manière responsable et durable le territoire de Ernolsheim-lès-Saverne en offrant un cadre de vie agréable à ses habitants : permettre une légère croissance de la population communale en préservant le cadre de vie, veiller à la préservation de la qualité patrimoniale bâtie et porter une attention particulière à la conservation du patrimoine bâti du village, préserver la qualité environnementale du territoire et ses paysages.
 - organiser le développement de la commune pour offrir un territoire accueillant pour tous : favoriser une pratique douce du territoire, assurer la pérennité des activités économiques et agricoles existantes et autoriser l'installation de nouvelles activités économiques et agricoles sur le territoire.
 - modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain : privilégier une démarche de densification de l'enveloppe urbaine, modérer la consommation foncière sur les espaces agricoles et naturels.
- ARTICLE 2 :** Cette enquête publique se déroulera **du lundi 16 décembre 2019 à 14h30 au lundi 20 janvier 2020 à 17h30**, pour une durée de **36** jours consécutifs.
- ARTICLE 3 :** Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.
- ARTICLE 4 :** Monsieur OSSWALD Roger, Commandant de gendarmerie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.
- ARTICLE 5 :** Le siège de l'enquête est la Mairie d'Ernolsheim-lès-Saverne.
- Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie d'Ernolsheim-lès-Saverne et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
- Lundi de 14h00 à 17h30
 - Mardi de 17h00 à 20h00
 - Mercredi de 8h00 à 11h00
 - Vendredi de 14h00 à 17h00
- La Mairie sera fermée du 23 décembre 2019 au 31 décembre 2019.
- Ouvertures exceptionnelles de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :**
- **Samedi 28 décembre 2019 de 9h00 à 12h00**
 - **Jeudi 16 janvier 2020 de 16h00 à 19h00**
- ARTICLE 6 :** Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie d'Ernolsheim-lès-Saverne, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- ARTICLE 7 :** Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire LEGALCOM, à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/plu-ernolsheimlessaverne>.
- ARTICLE 8 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :
- Lundi 16 décembre 2019 de 14h30 à 17h30
 - Samedi 28 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 03 janvier 2020 de 14h00 à 17h00
 - Mardi 07 janvier 2020 de 17h00 à 20h00
 - Lundi 20 janvier 2020 de 14h30 à 17h30
- ARTICLE 9 :** Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :
- soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
 - soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise Rue Principale 67330 ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE
 - soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
plu-ernolsheimlessaverne@registredemat.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
 - soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/plu-ernolsheimlessaverne>
- ARTICLE 10 :** Les observations et propositions ainsi transmises seront rendues publiques et pourront être consultées pendant la durée de l'enquête sur le site internet du prestataire LEGALCOM, à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/plu-ernolsheimlessaverne>.
- ARTICLE 11 :** Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.
- Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, pendant la durée de l'enquête publique.
- ARTICLE 12 :** Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.
- Ils seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.
- ARTICLE 13 :** Le dossier de P.L.U. comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.
- ARTICLE 14 :** L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

ARTICLE 15 : L'autorité responsable du projet de révision est la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne, représentée par son Maire, Monsieur Alfred INGWEILER et dont le siège administratif est situé à Rue Principale 67330 ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse

ARTICLE 16 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Est Agricole et Viticole

Cet avis sera affiché dans le(s) lieu(x) officiel(s) d'affichage de la commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera également publié sur le site internet de la commune dans les mêmes conditions de délai.

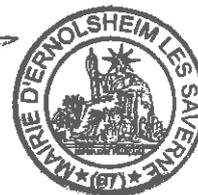
Copie du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne
Monsieur le Président du Tribunal Administratif
Monsieur OSSWALD, commissaire enquêteur

Fait à Ernolsheim-lès-Saverne, le 13 novembre 2019

Le Maire,

Alfred INGWEILER



MAIRIE - Rue Principale - 67330 ERNOLSHEIM LES SAVERNE

☎ : 03.88.70.00.08 ✉ : mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr

N° sîret : 21670129200015